

Notre campagne nationale de recrutement de membres et de collaborateurs

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

NOTRE CAMPAGNE NATIONALE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES ET DE COLLABORATEURS

Elle bat son plein, partout en Suisse et à fin avril déjà près de 500 inscriptions étaient parvenues au secrétariat central, qui se répartissaient comme suit, selon les catégories de collaborateurs recherchés:

15 %	auxiliaires-hospitalières
14 %	samaritains
4 %	service Croix-Rouge
50 %	donneurs de sang
7 %	assistantes bénévoles
10 %	membres cotisants
<hr/>	
100 %	

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore « ce qui se passe dans les sections », mais aux dernières nouvelles, il semble bien que celles-ci ont également enregistré bon nombre d'adhésions nouvelles. Selon les besoins particuliers de leur région, certaines sections ont recruté avant tout des donneurs de sang (ainsi les sections valaisannes), d'autres des membres contributants (ainsi Genève et Lausanne en particulier).

Chaque courrier nous apporte de nouvelles cartes d'inscription. Vous savez bien: ces fameuses cartes jaunes que vous aurez certainement trouvées, encartées dans le prospectus que vous aurez reçu par la poste ou peut-être de main à la main, ou encore sur le comptoir de votre pharmacie, ou à un guichet de banque.

Mais le courrier nous apporte aussi des lettres émanant des lecteurs de journaux ayant publié des appels de la Croix-Rouge suisse.

Des lettres comme celle-ci, dont la lecture fait du bien, ravigote, car elles nous montrent que la Croix-Rouge suisse, pour bon nombre de nos concitoyens, est bien une réalité vivante et non pas une grande dame un peu collet-monté que l'on n'ose aborder:

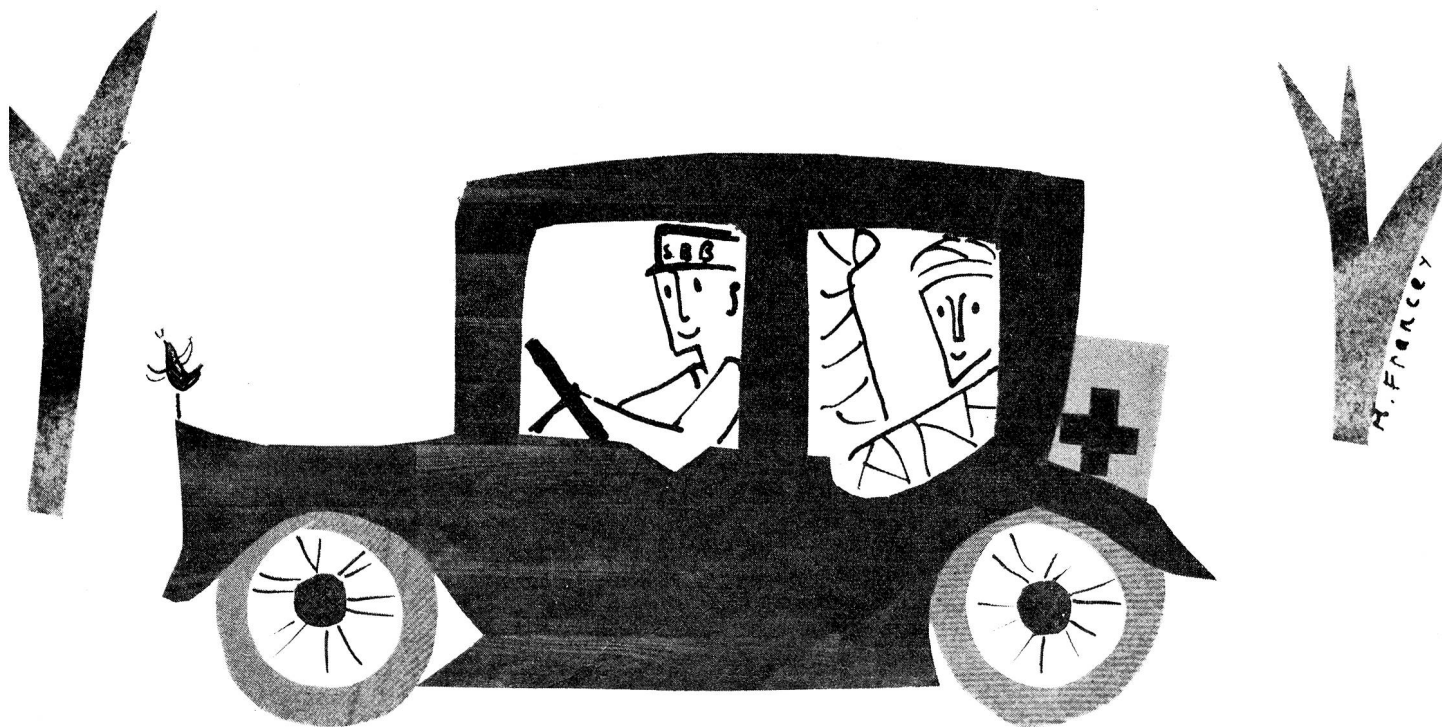
Messieurs,

Je me réfère aux articles parus dans votre Revue et m'inscris comme assistant-bénévole de la Croix-Rouge. Je vous prie de me fournir les renseignements nécessaires le plus rapidement possible, ainsi qu'une abondante documentation concernant ce secteur d'activité, afin que je puisse m'y préparer à fond et commencer mon travail si possible après Pâques.

Je précise que je suis déjà membre d'une section de la Croix-Rouge et samaritain. De langue maternelle allemande, j'ai de bonnes notions de français et d'italien; je possède une automobile et suis à disposition pour des transports locaux, ou même hors de ville. Je serais disposé à suivre un cours de soins aux malades dans un hôpital de la région, car une telle formation me paraît fort utile pour assumer les fonctions d'un assistant-bénévole de la Croix-Rouge.

Dans l'attente de vos nouvelles dont je vous remercie d'avance, je vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées.

Signé: A. M., employé CFF retraité.



Et voilà... C'est ainsi qu'« ils » mettent leurs services à disposition et qu'« ils » sont déjà 39. Certes, leurs consœurs, les assistantes bénévoles sont près de 1000 pour toute la Suisse. Mais nous avons si souvent déjà parlé d'elles! Alors aujourd'hui parlons un peu d'« eux », les assistants bénévoles: 39 « ils » contre 900 « elles », cela fait du 4,5 % environ, ce qui n'est pas mal du tout.

« Ils » sont aussi précieux, utiles, que leurs consœurs. Il est des cas, en effet, où le concours d'un assistant et non d'une assistante est indispensable, où tel vieillard ne pourrait être confié à une assistante mais doit au contraire être suivi par un homme.

Parfois, c'est un chef d'entreprise qui nous écrit: *J'ai lu votre appel paru dans le numéro du 30 mars 1963 de « Coopération » et l'ai soumis à mes secrétaires en les encourageant à y donner suite, c'est-à-dire, à « faire un beau geste pour la Croix-Rouge suisse » et à s'annoncer pour tel ou tel de ses services.*

Or, ces demoiselles m'ont toutes répondu:

Aussitôt que nous aurons le droit de vote, comme tout « Lôli » masculin, nous nous annoncerons pour faire quelque travail volontaire. Mais avant, non! »

Qu'y pouvons-nous?...

LES SECTIONS AU TÉLÉOBJECTIF

SECTION DE NEUCHÂTEL, VIGNOLE ET VAL-DE-RUZ

L'aide bénévole

Collaboration avec l'Office des Mineurs

Si, de tout temps, notre section a pu compter sur des collaboratrices et des collaborateurs pleins de zèle et de compétence, travaillant bénévolement, lors de catastrophes et d'événements nationaux ou internationaux spéciaux, l'Aide bénévole organisée, canalisée, « statistiquée », mise sur fiches, est pour nous une nouveauté de ces dix dernières années. Et encore n'était-elle qu'un embryon de ce qu'elle est en cette année du Centenaire de la Croix-Rouge et de ce qu'elle ne saurait manquer de devenir au cours des cent ans à venir.

Jusqu'à l'an dernier, les bonnes volontés sur lesquelles notre secrétariat savait pouvoir compter ont été mises à contribution lors de collectes, de vente du mimosa de Cannes, d'accueil de réfugiés, de colonies d'enfants à Vaumarcus, de convois, de tris de vêtements, d'enquêtes sociales et de tout ce qui touche au domaine du chef du matériel de notre section.

En janvier 1962, le nouveau directeur de l'Office des Mineurs du canton de Neuchâtel, M. Sam Humbert, en collaboration avec la directrice de l'Office social neuchâtelois, Mme Jacqueline Bauermeister, créait un « Groupe de travail pour l'Aide bénévole », qui réunissait les représentants des différentes œuvres officielles ou privées du canton. Y étaient représentées, d'une part, les organisations à même d'apporter leur aide et d'autre part, celles qui sont les bénéficiaires de cette aide. La Croix-Rouge y était tout à fait à sa place, et même doublement, puisqu'elle peut, suivant les cas ou les périodes plus ou moins troublées, faire partie de l'un ou de l'autre de ces groupes. En effet, en temps normal, et grâce aux personnes inscrites à son fichier, notre section est à même de « dépanner » et d'apporter une aide dans des domaines sociaux ou para-médicaux; mais, en cas de catastrophes ou de tâches spéciales incombant à la Croix-Rouge suisse, nous devons faire appel à toutes les compétences, souvent en dehors de notre cercle habituel. Les contacts qui s'établissent lors des réunions de ce groupe de travail sont donc pour nous d'une très grande utilité.

Un plan d'activité fut proposé par M. Humbert qui comprenait les points suivants: le dépannage occasion-

nel, l'aide morale, sociale et financière, l'établissement de budgets, la tutelle privée, la curatelle, etc.

En avril 1962, notre section organisa une séance d'information destinée aux quelque 130 aides bénévoles inscrites à notre secrétariat. Cette réunion nous permit de compléter notre fichier et de déterminer assez exactement à quelles tâches chacune de nos aides désiraient s'intéresser plus spécialement. Le choix était le suivant: les collectes, l'aide à Vaumarcus, au matériel, en cas de catastrophes, l'aide au centre de transfusion de Neuchâtel, les convois éventuels et, enfin, l'aide à l'Office des Mineurs et à d'autres œuvres existantes.

Depuis une année, la collaboration avec l'Office des Mineurs tend à se développer et notre objectif est de l'intensifier en cette année jubilaire, d'y intéresser de plus en plus d'anciens et de nouveaux membres de notre section. A cet effet, nous venons de nommer une responsable de ce secteur de notre activité qui remet, une fois de plus, notre fichier à jour, car, autant un tel instrument de travail peut être précieux s'il est à la « dernière mode », autant il est inutile s'il est abandonné à lui-même pendant quelque temps.

Qui est susceptible d'apporter son aide bénévolement?

Tout d'abord, toutes celles et tous ceux à qui l'on peut demander d'accomplir pleinement, avec conscience et application, comme dans toute entreprise, les tâches qui leur sont confiées et, de qui l'on peut attendre plus que l'exécution correcte, voir même diligente, des tâches prescrites; il faut que leur comportement soit empreint d'un ensemble de qualités — que l'on voudrait plus spontanées qu'acquises — qui sont la correction dans l'attitude et les manières, le tact, la discrétion, la politesse, la douceur et la gentillesse, la patience, l'ingéniosité, l'empressement à rendre service.

On recrute d'une part les collaboratrices bénévoles parmi les femmes, souvent mères de famille, qui ont eu une formation professionnelle poussée (médecins, dentistes, avocates, infirmières, assistantes sociales, secrétaires, comptables, etc.) et qui, pour des raisons de famille, précisément, ne peuvent exercer leur métier.